

AUCHAN COMPLICE DE LA COLONISATION EN PALESTINE !

AUCHAN COMPLICE DES CRIMES DE GUERRE ET DE L'APARTHEID ISRAELIEN !

CELA DOIT CESSER

Alors que l'Etat israélien annonce la construction de nouveaux logements dans les colonies de Cisjordanie et poursuit la construction du Mur de séparation volant toujours plus de terres aux paysans palestiniens.

Alors que ces derniers mois, encore, des centaines de palestiniens ont été blessés lors de manifestation contre la colonisation de leurs terres et l'apartheid qu'ils subissent.

Le groupe Auchan continue à importer illégalement des produits fabriqués dans les colonies de Cisjordanie et à refuser toute discussion sur des pratiques qui soutiennent de fait la politique de pillage des ressources et des terres palestiniennes.

Auchan est l'un des principaux acheteurs en France des produits de la compagnie israélienne **Mehadrin**. Mehadrin a succédé à Agrexco ; elle exporte en France, sous les marques Carmel, Jaffa ou Star Ruby 70% des produits agricoles des colonies israéliennes. Dans la vallée du Jourdain 95% des terres palestiniennes et 98% de l'eau ont été confisquées au profit de 7000 colons.

La vente de ces produits est illégale à plusieurs titres :

-Selon le droit international, il est interdit de vendre des produits venant de l'exploitation de terres colonisées

-L'accord d'association Union européenne-Israël, dans son article 83, exclut les produits des colonies des avantages fiscaux dont jouissent ceux « *du territoire israélien* ». Autrement dit, ils doivent acquitter des taxes qu'ils fraudent en se présentant comme produits d'Israël.

-Le Code français du commerce interdit la falsification des « *règles d'origine* » des produits (et donc la mention « *made in Israël* » au lieu de « *made in Palestine* » ou « *made in Westbank* », etc.) ;

-La Directive européenne 2005/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2005, relayée dans le droit français (code de la consommation) prévoient et répriment les pratiques commerciales trompeuses reposant sur des allégations ou présentations fausses de nature à induire le consommateur en erreur.

AUCHAN ne peut à la fois se revendiquer de « s'engager pour le commerce éthique » et vendre des produits illégaux des colonies israéliennes. Il faut choisir !

